



**DÉLIBÉRATION N°2014-10-03-1
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 3 octobre 2014

**POINT 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
2 JUILLET 2014**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 29 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 juillet 2014.

À Nantes, le 3 octobre 2014

Le Président de l'Université de Nantes


Olivier LABOUX



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

SÉANCE DU MERCREDI 2 JUILLET 2014

PV N°373

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU MERCREDI 2 JUILLET 2014**

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX. Siégeaient à ses côtés : M. Mohamed BERNOUSSI, Premier Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration ; M. Frédéric BENHAMOU, Vice-président Recherche et Innovation; M. Frédéric LE BLAY, Vice-président Formation et Vie universitaire.

ÉTAIENT PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 25 membres

BELLETTRE Jérôme	Ens A	POLYTECH Nantes
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
CARON Lise	Ens.B	Médecine et Techniques Médicales
CLERGEAU Christophe	Pers. Ext.	Région des Pays de la Loire
DANIEL Karine	Pers. Ext.	Nantes Métropole
DIKONGUE Emma	Etudiant	UFR Sciences et Techniques
DRONNEAU Céline	BIATSS	POLYTECH Nantes
GANGLOFF Claude	Ens. B	IUT de la Roche/Yon
GUEVEL Arnaud	Ens. A	UFR STAPS
ISHOW Eléna	Ens. A	UFR Sciences et Techniques
KERBOURC'H J.Yves	Ens. A	UFR Droit et Sciences politiques
LABOUX Olivier	Ens. A	Président
LALLEMENT Claire	Etudiant	UFR Droit et Sciences politiques
LE FICHANT Françoise	Ens. B	UFR Droit et Sciences politiques
LELOUREC Hervé	Ens. B	UFR Psychologie
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit
POUZAIN Yves	Ens. B	IUT de Nantes
RANSON Grégoire	Etudiant	UFR d"Histoire, Histoire de l'art et archéologie
RUVAULT Valentin	Etudiant	UFR de Médecine et Techniques médicales
SAÏ Pierre	Pers. Ext.	Directeur général d'ONIRIS
SAMI Taklit	Ens. B	UFR Sciences et Techniques
SUDREAU Philippe	Pers. Ext.	Directeur du CHU de Nantes
TOUCHARD Mathieu	Etudiant	UFR d'Odontologie
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	MEDEF de Loire Atlantique
TRICHET Valérie	Ens. B	UFR de Médecine et Techniques médicales

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : 5 membres

CATALA Michel	Ens A	UFR d"Histoire, Histoire de l'art et archéologie
GUERIVE Michel	Pers. Ext.	Chambre de commerce et d'industrie de Nantes/St Nazaire
JOLLIET-EVIN Pascale	Ens. A	UFR de Médecine et Techniques médicales
MARTINEZ-VASSEUR Pilar	Ens. A	UFR Faculté des Langues et Cultures étrangères
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT

ÉTAIT ABSENT OU EXCUSÉ A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 1 membre**LESTIEN Françoise**

Pers. Ext.

CARENE

MEMBRES EN EXERCICE	PRÉSENTS À L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSÉ	ARRIVÉS EN COURS
31	25	5	1	0

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE

BARBU Noël	Vice-président Développement et partenariats économiques - affaires financières
BEZAULT Valérie	Direction des Affaires juridiques et institutionnelles
BIAIS Thierry	Directeur Général des Services
BRANCHEREAU Hervé	Chef de la Division des Affaires Financières
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DRUE Frédéric	Agent Comptable
EVAIN Michel	Doyen de l'UFR des Sciences et Techniques
GOURDEN-BERNARD Soizic	Direction des Etudes et de la Vie universitaire
GUÉHO Nicole	Chef de la Division de l'Enseignement Supérieur du Rectorat de l'Académie de Nantes
KEROUANTON Jean-Louis	Vice-président du Patrimoine Immobilier
LEVEQUE Stéphane	Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social
LORET Delphine	Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social
PENISSON Stéphanie	Direction des Affaires juridiques et institutionnelles
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services
WENDLING Gwendolina	Direction des Etudes et de la Vie Universitaire

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 juin 2014
2. Informations générales
3. Point sur les opérations immobilières
4. Approbation du principe et du calendrier concernant la mise en place d'une Communauté d'Universités et d'Etablissements (ComUE) Université Bretagne Loire
5. Approbation du budget rectificatif n°1 de l'exercice 2014 (après avis de la CPCA)
6. Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015 (après avis de la CPCA)
7. Approbation de la convention constitutive modifiée du Groupement d'Intérêt Public Cancéropôle Grand Ouest (après avis de la CPCA)
8. Approbation de la nomination du nouveau Directeur du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)
9. Approbation de modalités d'organisation du scrutin des élections professionnelles du 4 décembre 2014
10. Approbation de la liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charges Administratives (PCA) au titre de l'année universitaire 2014/2015 (après avis de la CPCA)
11. Approbation du recrutement d'un enseignant contractuel à la Faculté des Langues et Cultures Etrangères (après avis de la CPCA)
12. Approbation de demande d'habilitation présentée par l'UFR de Médecine (après avis de la CPCA et de la CFVU)
13. Approbation de demandes de créations, de modifications et de renouvellement de DU/DIU (après avis de la CPCA et de la CFVU)
14. Approbation de demandes de modifications de maquettes Licence, Master et Doctorat (après avis de la CPCA et de la CFVU)
15. Approbation de la nouvelle charte Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) (après avis de la CPCA et de la CFVU)
16. Approbation du principe de répartition des droits universitaires pour l'année 2014/2015
17. Approbation de tarifs, dons et subventions (après avis de la CPCA)
18. Approbation du dispositif d'amélioration du recouvrement et de fixation de seuils de mise en recouvrement et de poursuite
19. Rendu-compte de remises gracieuses et admissions en non-valeur (après avis de la CPCA)
20. Questions diverses

LE PRÉSIDENT ouvre la séance à 8 heures.

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JUIN 2014

MME CARON est intervenue sur la politique de l'Université de Nantes et ne retrouve pas ses propos. **MME TEXIER** indique que des interventions de **MME CARON** étaient inaudibles, probablement à cause des micros de la salle des Conseils.

LE PRÉSIDENT informe qu'en accord avec **MME SAMI**, une partie de leur échange sera retiré.

En l'absence d'autres remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité avec 30 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 juin 2014.

POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Reporté

POINT 3 : POINT SUR LES OPERATIONS IMMOBILIERES

Reporté

POINT 4 : APPROBATION DU PRINCIPE ET DU CALENDRIER CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UNE COMMUNAUTE D'UNIVERSITES ET D'ETABLISSEMENTS (COMUE) UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE

La loi du 22 juillet 2013 impose aux établissements concernés, une approbation des statuts des nouveaux regroupements avant le 22 juillet 2014. Localement, il s'agit d'une configuration particulière, avec une Communauté d'Universités et d'Etablissements (ComUE) qui n'est pas issue d'un seul PRES. Le Ministère a accordé un délai supplémentaire. Le Ministère souhaite que l'ensemble des établissements se prononce avant le 22 juillet 2014, soit pour approuver les statuts du regroupement, soit pour accepter ce délai.

Au vu du délai de six mois supplémentaire, les statuts devront être soumis au Conseil d'Administration fin 2014-début 2015.

LE PRÉSIDENT rappelle les principaux éléments de calendrier avec l'engagement de principe de novembre 2013 sur un périmètre interrégional pour l'Université Bretagne Loire. Le Ministère souhaite que ce principe soit rappelé. La coordination de l'offre de formation, de la stratégie de recherche, de la stratégie d'innovation, et de la vie étudiante sont les principaux enjeux de la loi.

LE PRÉSIDENT propose aux Administrateurs de se prononcer sur le délai accordé et de rappeler le périmètre interrégional. Il y a eu des demandes de certains sites pour avoir un délai de 2 ans supplémentaire. Le Ministère a besoin de connaître les positions de ceux qui ont eu un délai raisonnable.

LE PRÉSIDENT ajoute qu'un document d'orientations stratégiques, davantage axé sur le fond du dossier, sera adressé au Ministère fin juillet. Ce document sera soumis pour débat à un Conseil d'Administration exceptionnel en septembre, uniquement consacré à ce document.

MME SAMI estime qu'il est plus logique que le Conseil d'Administration discute des grandes orientations stratégiques avant de les envoyer au Ministère.

MME CARON souligne qu'il est difficile d'être contre la coordination entre les deux Régions qui travaillent déjà beaucoup ensemble au niveau de la formation, de l'enseignement et de la recherche. L'idée de principe est actée. L'interrogation porte sur la forme de cette coordination, sachant que différents statuts sont déjà connus pour d'autres ComUE qui existent et où sont demandés des transferts de compétences et des mutualisations. Fondamentalement, elle estime qu'il ne faut pas aller obligatoirement dans ce sens là. Elle ne peut donner un quitus à un principe général

qu'elle approuve pourtant, sans que cette nouvelle construction ne soit une forme réelle et concrète. Elle ne peut voter au nom de ses collègues dans ce sens là. L'aspect financement est aussi un point important.

M.RANSON souhaite dissocier les deux votes, d'une part le principe et d'autre part le calendrier de mise en place de la ComUE. **LE PRESIDENT** est réservé sur cette position car il s'interroge sur la façon dont les positions de chacun seront remontées au Ministère si tout est dissocié. Il y aura une perte de crédibilité et de lisibilité sur l'ensemble des décisions des Conseils d'Administration qui vont se prononcer, ainsi que les Conseils d'Administration des deux PRES. **LE PRESIDENT** rappelle que le débat sur le périmètre interrégional de la ComUE a déjà eu lieu, ce qui importe aujourd'hui c'est le respect de ce nouveau délai. **LE PRESIDENT** s'engage à réunir les Administrateurs en septembre pour débattre du fond.

M.LELOUREC considère que des enjeux colossaux sont masqués. A terme, il estime que c'est la disparition de l'Université de Nantes qui est proposée en présentant par petites touches, d'un coté le principe, de l'autre le calendrier, uniquement pour satisfaire le Ministère. Un certain nombre de points posent problème, notamment le transfert de compétences initial qu'il faut dissocier du reste des compétences des établissements qui à son sens seront aspirées par la future UBL. Sur l'intrusion du privé dans l'UBL, **M.LELOUREC** estime que l'enseignement privé comme le privé confessionnel, vont s'intégrer dans le débat, y compris dans la carte de formation. Il y aura forcément un partenariat avec les établissements de l'enseignement privé. Il y a aussi un risque d'universités à deux vitesses avec certains regroupements qui auront le CNRS avec eux et d'autres qui ne l'auront pas. La situation budgétaire des établissements ne va pas s'améliorer et il ne faut pas croire que seront donnés des postes pour fonctionner. Il souligne que lors du passage aux RCE, il avait été dit que la marge de manœuvre serait plus grande ; or la situation s'est nettement aggravée. Quand il est dit que la loi s'impose à tous, il ne faut pas oublier que la loi a été écrite en partie par la Conférence des Présidents d'Universités ; il y a une très lourde responsabilité des présidents dans cette association. Une fois que la situation budgétaire se sera encore aggravée, il sera inévitablement discuté une augmentation des droits d'inscription. Actuellement il y a une grosse pression pour l'augmentation des frais d'inscription. Il souligne d'ailleurs qu'il y a eu une intervention de la Conférence des Présidents d'Université qui mettait en parallèle la situation budgétaire des universités et les aides aux étudiants. Enfin, il revient sur la visibilité internationale évoquée dans le document et s'interroge sur le résultat attendu. Il estime qu'il prend une grosse responsabilité à continuer dans cette voie là et il attire l'attention de l'ensemble des Administrateurs sur la responsabilité de chacun car il s'agit d'un processus irréversible. Il souligne que l'université telle que chacun la connaît, est en train de disparaître. Les libertés académiques, le fonctionnement collégial sont en danger.

MME DRONNEAU souligne que la démarche du Ministère ne relève pas d'un accompagnement, au moment même où l'Université en aurait besoin. Le projet va changer beaucoup de choses. Ce vote ne l'engagera en aucun cas par rapport à la suite, surtout si les garanties nécessaires ne sont pas obtenues vis-à-vis des personnels et vis-à-vis des moyens de la ComUE.

M.KERBOURC'H souligne qu'il aurait été déraisonnable de voter les statuts de la ComUE avant le 22 juillet. En ce qui concerne le contenu de la ComUE il constate que va être rédigé un document d'orientation stratégique avec l'appui de groupes de travail qui impliquent environ 800 enseignants-chercheurs. Il estime qu'il est légitime de penser que le document ne contiendra rien d'autre que ce que veulent réellement les enseignants-chercheurs. La ComUE aura donc un périmètre voulu par les enseignants-chercheurs. Il faut être vigilant avec la rédaction des statuts. Il estime que le vote soumis à l'approbation des Administrateurs est une simple décision de forme et qu'il y aura comme le **PRESIDENT** l'a annoncé des débats sur les orientations stratégiques et les statuts.

M.POUZAINT rappelle que le vote porte sur deux éléments, le principe et le calendrier. Ce sont deux éléments totalement différents. Le SGEN-CFDT a toujours été en faveur d'un travail régional voir interrégional et un fonctionnement plus ouvert. Il est bien évident que le calendrier qui est proposé, malgré le nombre de personnes impliquées dans les groupes de travail qui ne comportent pas que des enseignants-chercheurs mais aussi des personnels BIATSS, est tout sauf une démarche où il y a une réflexion et une implication de l'ensemble des acteurs. La ComUE devra permettre de répondre de manière plus efficace aux missions de service public. Actuellement le principe est dans une marche forcée, de la même manière que dans la réponse aux IDEX où les personnels ont été court-circuités à toutes les étapes de la méthode. Le SGEN CFDT va voter contre, non pas contre le principe mais dans l'ensemble de ce qui est proposé, le SGEN CFDT ne s'y retrouve pas. De toute façon, il estime qu'au bout du compte il y aura un ensemble de textes pour lesquels il faudra dire oui ou non mais pour lesquels l'ensemble des acteurs n'aura pas été consulté. Le point fondamental est

de savoir s'il va y avoir rapidement une amélioration des conditions de formation des étudiants et des conditions de laboratoires pour les collègues qui font de la recherche, grâce à cette ComUE. Il reste dubitatif sur ce point ; l'expérience montrera peut être l'inverse, mais il estime que cette ComUE va faire surgir un étage supplémentaire d'administration, sans pour autant améliorer le fonctionnement, les projets de terrain ou les projets transversaux. Le système proposé est pyramidal alors qu'il faudrait un système horizontal, décentralisé et où tous les projets mis en œuvre le sont avec un maximum d'acteurs régionaux ou pas. Il est favorable à une démarche de travail interrégionale mais le projet tel qu'il est présenté ne lui convient pas.

LE PRESIDENT rappelle que le but est d'avoir une plus value par rapport à ce qui pourrait être considéré comme une couche supplémentaire. Les PRES vont disparaître, le RUOA a disparu. La plus value s'entend pour ce qui peut être fait en commun mais qui ne peut pas être fait seul. La plus value est pour un paysage de l'offre de formation lisible avec des passerelles et des parcours identifiés pour les étudiants. La démarche est fédérale de manière à ce que l'identité des établissements persiste, avec un chapeau commun, afin d'avoir une visibilité du territoire. La démarche des organismes de recherche se manifeste notamment dans la prise de position du Président Directeur Général du CNRS qui a reconnu l'intérêt au plan de la recherche. Aujourd'hui le site Bretagne-Pays de la Loire représente seulement 4.9% de l'implantation du CNRS ; 80% de l'implantation du CNRS se fait sur 15 sites en France. Depuis 30 ans l'implantation des organismes est plus faible sur le territoire Bretagne-Pays de la Loire que sur les autres. Le fait de pouvoir mettre en commun et de dialoguer sur une puissance de recherche, attire les organismes de recherche. Ce sont des éléments porteurs car ils démontrent une puissance de recherche supérieure à ce qui est individuellement caractérisé dans les divers établissements.

LE PRESIDENT souligne que le Conseil d'Administration du PRES a voté sur ces principes avec 22 voix pour et 2 abstentions.

En l'absence d'autres remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 22 voix pour et 8 voix contre, le principe et le calendrier concernant la mise en place d'une communauté d'Universités et d'Etablissements (ComUE) Université Bretagne Loire.

POINT 5 : APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF N°1 DE L'EXERCICE 2014 (APRES AVIS DE LA CPCA)

M.BARBU présente le Budget Rectificatif n°1.

M.BROCHARD souhaite des précisions sur la modification du plafond d'emploi d'Etat, et notamment sur le type d'emplois concerné par l'augmentation de 19 emplois, et les raisons de cette augmentation. **M.BARBU** rappelle qu'il s'agit principalement des 13 postes alloués par l'Etat cette année et à la marge de mouvements de Professeurs des Universités Praticiens Hospitaliers. **M.BRANCHEREAU** confirme qu'il s'agit des 13 postes alloués par l'Etat à partir de septembre 2014. Au moment du budget initial, cette information n'était pas connue et est donc intégrée dans le budget rectificatif. **M.BIAIS** souligne que le plafond d'emploi Etat est un plafond théorique et qu'actuellement l'Université n'a pas les moyens de tendre vers lui.

MME CARON souligne que le plafond d'emploi donne les possibilités offertes par l'Etat. Elle souhaite un éclairage sur les emplois réels au sein de l'Université, permanents, CDD et CDI suivant les catégories. Sans cela, elle estime qu'il ne lui est pas possible de se faire une idée réelle de la masse salariale utilisée. **M.BARBU** fait remarquer que **M.BIAIS** a partiellement répondu à cette question. L'Université n'a pas les moyens de recruter les personnels correspondants à ce plafond d'emploi ; en réalité sont consommés environ 160 emplois en moins que ce qui est indiqué. La contrainte vient de la masse salariale Etat versée. L'objectif est de tendre vers un équilibre de cette masse salariale versée par l'Etat avec des mesures de gels de postes qui ont débuté depuis 2012 ; par ailleurs le nombre de postes libres résulte des décalages à la rentrée entre les postes qui viennent au mouvement et les personnels réellement recrutés. **MME CARON** réitère sa demande d'avoir une vraie image des postes. **M.BARBU** souligne que ces données se trouvent dans le rapport financier et dans le bilan social, deux documents déjà transmis.

MME GUEHO s'interroge sur le chiffre du plafond d'emplois ressources propres. **MME SAMI** fait remarquer qu'il y a une erreur de retranscription dans le document et qu'il s'agit de 40 emplois supplémentaires.

M.GANGLOFF s'interroge sur les 40 emplois supplémentaires, et suppose qu'il s'agit essentiellement de postes dans des laboratoires. Il souhaite aussi savoir où en est la négociation avec l'Etat pour la couverture du Compte d'Affectation Spéciale (CAS) pension 2014. Pour les emplois, **M.BARBU** précise que les CDD enseignants recouvrent principalement des doctorants contractuels. Sur le CAS pension, il rappelle que celui-ci n'est couvert par l'Etat que pour les emplois masse salariale Etat. Il s'agit d'un ajustement qui faisait suite au mouvement de « CDIisation » sur les postes réservés, l'ensemble du CAS pension n'est pas couvert. **M.GANGLOFF** souhaite connaître le différentiel. **M.BARBU** n'ayant pas de chiffre exact, il précise qu'il sera transmis ultérieurement. **LE PRESIDENT** revient sur les négociations de fin d'année, qui ne sont pas discutées au mois de mars dans le cadre de la LOLF, dans le cadre du GVT. Une partie du dégel opéré est discuté en fin d'année pour voir dans quelles mesures le GVT peut être couvert. Avec les négociations de l'an passé, il était couvert en partie à hauteur de 24 millions d'euros. Cette année il y a encore des éléments de discussion pour savoir quelle est la nature du dégel, de manière à savoir comment va être couverte cette partie du GVT. Il souligne que les discussions se sont décriées entre les Présidents et le Ministère et qu'il faut rester vigilant sur ce dossier.

MME SAMI souhaite savoir si l'ajustement de la masse salariale Etat en baisse, est dû au changement dans le paiement des enseignants ou des chercheurs invités. **M.BARBU** revient sur ce transfert important et fait remarquer qu'il s'agit d'une part du transfert de 315.000 € sur l'enveloppe « invité », et d'autre part sur l'enveloppe « GIPA » (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat), une charge nouvelle de 400.000 € ; pour le reste il s'agit de la prévision affinée de mois en mois et qui permet de dégager un peu de masse salariale. **MME SAMI** remarque que finalement il y a une augmentation des postes en CDD sur les emplois ressources propres, ce qui augmente les risques potentiels de précarité.

Sur l'augmentation des 19 postes, **MME ISHOW** souhaite connaître la répartition entre le personnel technique et le personnel administratif et avoir des précisions sur le chiffre de 3 postes de Professeurs des Universités Praticiens Hospitaliers. **LE PRESIDENT** informe que les 13 postes n'ont pas été attribués, ils ont été intégrés dans la masse salariale, ainsi il n'y a eu aucune répartition entre les catégories de personnels. Pour les personnels hospitalo-universitaires, **LE PRESIDENT** explique que le recrutement et les promotions sont élaborés au plan national. La révision des effectifs fait que désormais ils peuvent être recrutés hors CNU et il peut donc y avoir des variations ; des postes qui ne sont pas pourvus peuvent également être confisqués par le Ministère, et gelés pour un an sans avoir toujours la sécurité de pouvoir les garder, notamment pour des petites disciplines, ce qui ne se faisait pas auparavant. Il y a aussi des variations de surnombre, pour garder une activité clinique, il peut y avoir des Professeurs des Universités Praticiens Hospitaliers en surnombre pendant un certain nombre d'années. C'est un droit et on ne peut pas s'y opposer, pour autant **LE PRESIDENT** souligne qu'il y a mis un frein, c'est-à-dire qu'en cas de surnombre, il y a un sursis au recrutement du successeur, sur l'année d'après, de manière à ce que chacun contribue à l'effort du côté universitaire.

Sur les ressources propres, **M.BIAIS** souligne que l'Université est de plus en plus sollicitée par les organismes de recherche pour effectuer les recrutements contractuels sur les contrats de recherche, alors même que l'Université n'assure pas la gestion de ces contrats. Ceci provoque un accroissement dans le budget rectificatif n°1, avec une charge de gestion. Il va falloir tenir compte du coût environné de ces postes contractuels pour faire face à la charge de travail que cela occasionne. Parallèlement sera fait le point sur les emplois mais il précise qu'il s'agit toujours d'une phase de « CDIisation » de certains emplois de recherche ciblés. Contrairement aux organismes de recherche, l'Université autorise ces « CDIisations » ; il informe que la Région a donné son accord pour CDIser sur ressources non pérennes, moyennant aménagement d'un plan de carrière, mobilité interne entre secteurs de recherche. Dans le contexte difficile actuel, il est important de souligner que l'Université continue de pérenniser les compétences en matière de recherche à l'Université de Nantes.

M.LELOUREC souligne que l'augmentation des ressources propres va de paire avec une diminution de la masse salariale Etat, ce qui signifie une situation de précarité accrue de l'emploi dans les missions recherche. Auparavant, le Conseil d'Administration s'adressait au Ministère plutôt que de se désoler en interne de cette situation. Il serait bon que l'instance le fasse, car cette situation est difficile à tolérer. La précarité s'installe et augmente sans cesse. **LE PRESIDENT** souligne qu'il est en accord sur le niveau de vigilance à avoir pour l'emploi au sein des laboratoires.

MME TRICHET reconnaît qu'il faut être vigilant mais elle souligne l'effort de l'Université par rapport à l'INSERM et d'autres organismes de recherche, qui aide les enseignants dans le cas de

personnes qui ont eu la chance d'avoir un premier emploi en contrat à durée déterminée et qui au bout de quelques années, ont eu l'engagement de l'Université de pouvoir les stabiliser quand l'équipe était d'accord.

Sur le réajustement des 13 postes de la masse salariale financée par l'Etat, **MME TRICHET** souhaite savoir s'il était exceptionnel ou étalé sur plusieurs années. **LE PRESIDENT** répond qu'il s'agit des postes faisant partie des 1000 postes sur 5 ans. Il reste donc 3 ans avec petit à petit un rééquilibrage, un focus plus fort de l'ordre de 70% sur la partie contractualisation et 30% sur le site, avec une inversion de manière à attribuer ces postes d'avantage sur la politique de site. C'est pour cette raison qu'il faut un document pour pouvoir justifier d'abonder ces postes.

Sur les ressources propres liées aux projets de recherche, **MME TRICHET** comprend l'incertitude comptable des variations et des forts réajustements ; pour les laboratoires de recherche, il faut faire un effort pédagogique mais aussi de soutien à la prévision, car les personnels s'interrogent ; ils travaillent pour l'Université dans une période d'incertitude des dotations en recherche. Lorsqu'ils en récupèrent, ils souhaiteraient être reconnus dans leurs efforts et pas mis en difficulté du fait de financement non prévus. Il faut aider les entités locales à prévoir les situations. Il y a des moyens mais elles ne les connaissent pas.

M.POUZAIN souligne que le Budget rectificatif n°1 ne modifie pas fondamentalement la trajectoire du budget initial. Il salue le travail réalisé par l'équipe présidentielle car il constate que l'hémorragie a été arrêtée. S'il se reconnaît critique sur un certain nombre de points, il est malgré tout objectif sur d'autres et il souligne que la situation lui semble sous contrôle. Cela étant dit, un certain nombre de faits sont à noter, faits qui ne sont pas seulement dus à l'équipe en place. Le cadre est fortement contraint. Personne n'est dupe sur les 1000 postes et en aucun cas ceci ne correspond à des forces supplémentaires en capacité d'agir à la fois pour l'enseignement et pour la recherche. Les fondamentaux en terme de souplesse et de capacité d'action sont limités ; le fond de roulement et la trésorerie, sans être catastrophique demanderaient à être abondés de manière à être en capacité de mieux porter des projets. Au niveau des emplois, il y a une tendance contradictoire de l'Etat, qui d'un côté demande de maîtriser fortement la masse salariale et en même temps sur un grand nombre de contrats de recherche, d'embaucher des personnels sur des durées limitées. La situation n'est pas catastrophique et il reste optimiste, mais pour cela il faut être conscient des forces et des faiblesses de l'Etablissement.

M.GANGLOFF confirme la maîtrise des dépenses, particulièrement au niveau du fonctionnement avec une capacité d'autofinancement qui s'améliore ; au niveau de la trésorerie, il rappelle que les 30 jours requis ne sont pas obtenus dans ce budget. Au niveau de ce Budget rectificatif n°1, il salue le travail mais s'inquiète du prochain budget. Les efforts consentis cette année ne suffiront pas, par rapport à ce qu'il s'est passé l'an passé notamment les dotations et autres subventions exceptionnelles des collectivités et de l'Etat. Les charges continuent à progresser et le gel des emplois ne pourra pas s'éterniser non plus. Il y aura donc certainement dans les débats à venir pour le prochain budget des discussions à avoir.

MME CARON rappelle que la maîtrise s'est faite au prix de gros efforts, de conditions de travail de moins en moins faciles et d'une grande précarité. L'Assemblée Nationale vient de voter la loi rectificative de programmation avec une baisse des crédits pour l'enseignement supérieur. La Région a annoncé des difficultés quant aux possibilités de financement à venir. L'ANR cette année connaît une baisse considérable de ses fonds. Il faut donc rester vigilant. Pour l'emploi, elle maintient l'idée qu'elle n'a pas de vision précise de l'emploi réel sur l'Université. Elle souhaite que soit présenté en Conseil d'Administration un exposé clair et net sur l'emploi réel à l'Université.

Sur la remarque de **MME TRICHET**, **M.BENHAMOU** précise qu'il n'appartient pas aux laboratoires de faire la gestion prévisionnelle et financière des contrats de recherche. La Direction de la Recherche et le pôle Contrat se chargent de faire entrer le maximum de contrats de recherche et aider les chercheurs au mieux pour les préparer et les gérer.

LE PRESIDENT souligne que les efforts ne sont pas les efforts de l'équipe mais bien ceux de l'établissement. Il rappelle que lorsqu'il est arrivé, la situation était catastrophique avec une capacité d'autofinancement et des investissements à l'arrêt. C'est en cela qu'il a fallu argumenter pour obtenir de l'aide notamment du Ministère, de la Région et de Nantes Métropole, afin de passer le cap et enclencher une démarche qui a permis d'augmenter la capacité d'autofinancement modestement et

surtout permettre que les investissements repartent. Il confirme que la situation reste fragile et qu'il faut rester vigilant sur les budgets à venir. Aujourd'hui il semble qu'il reste comparable pour l'enseignement supérieur sur l'année 2015, avec une différence de 5 millions d'euros sur les frais libres, c'est-à-dire ce qui correspond au soutien pour la mise en sécurité des bâtiments.

Le Conseil d'Administration approuve avec 23 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions, le Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2014 d'un montant de 4 497 756 euros, et avec 23 voix pour et 7 abstentions, le plafond global des emplois à l'Université de Nantes, fixé pour l'année 2014 à 3 735 équivalents temps plein travaillés (ETPT).

POINT 6 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2015 (APRES AVIS DE LA CPCA)

M.BARBU présente le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015.

M.BIAIS informe des chantiers en cours, qui font écho à ce qui est présenté avec deux objectifs pour cette année ; tout d'abord simplifier les démarches, avec la constitution d'un groupe de travail et des propositions avant la fin de l'été sur la simplification des procédures de gestion, et ensuite le renforcement du dialogue de gestion au travers des CPOM entre les services centraux et les Composantes avec deux axes majeurs : les « dialogues RH de proximité » organisés par la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social et les Composantes deux à trois fois par an et le dialogue de proximité financier organisé par la Direction des Affaires Financières et du Vice-président Finance. Sur les grands processus de gestion, l'établissement est dans une étape de structuration et de professionnalisation ; un effort est fait sur le pilotage de la masse salariale et de celui des effectifs. Ceci rejoint la volonté des Administrateurs d'avoir un suivi plus précis Composantes par Composantes, des effectifs réellement consommés. Un travail avec la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social est actuellement mis en place pour organiser ce suivi d'effectifs. La réorganisation des services financiers et comptables se poursuit avec une nouvelle structuration qui sera mise en place en novembre 2014, avec la consolidation de l'Agence Comptable et le déploiement du service facturier, avec une consolidation de certaines fonctions stratégiques au sein de la Direction des Affaires Financières et le regroupement des 20 bureaux financiers de proximité en 8 grands pôles financiers pour assurer le suivi en proximité des recettes de l'Etablissement. Une politique transversale en matière de logistique est aussi en cours, avec une maîtrise des achats à l'échelon central et aussi des processus logistiques. Le renfort se poursuit pour la maîtrise d'ouvrage au sein de la Direction du Plan, de l'Immobilier et de la Logistique avec beaucoup d'opérations à conduire et des compétences spécifiques à acquérir autour de la programmation, de la conduite de projets. Le développement du contrôle interne se met aussi en place. Enfin sont prévus deux gros chantiers d'ici à la fin de l'année, le schéma directeur du numérique pluriannuel et un schéma directeur immobilier avec adossés à ces schémas, un véritable plan pluriannuel d'investissement dont il faudra questionner la soutenabilité en lien avec le futur CPER. Le changement du système d'information dédié aux ressources humaines est en phase de finalisation et devrait entrer en vigueur en janvier 2015. **M. BIAIS** a conscience du nombre important de chantiers en cours, ce qui met en pression les services, mais il souligne qu'après une phase de diagnostics internes, l'établissement entre dans une phase opérationnelle de mise en œuvre de ces divers chantiers.

MME CARON s'interroge sur le changement de la présentation du budget en 2015. **M.BARBU** informe de la réforme de la présentation des comptes des établissements et des budgets. Il s'agit de la Gestion Budgétaire et Comptabilité Publique (GBCP). La Direction des Affaires Financières est actuellement en train de mettre en place cette réforme. **M.BARBU** explique qu'il s'agit d'assumer une gestion pluriannuelle, c'est-à-dire basée sur des engagements qui rendent transparent l'ensemble des opérations de gestion de l'établissement, notamment sur les marchés publics. Actuellement il y a une constatation sur un budget annuel alors qu'en réalité ces marchés publics engagent souvent sur la durée, souvent 3 ans. L'ensemble du budget est déjà teinté de l'application de cette méthode pluriannuelle tant sur le plan des investissements que sur le plan des reports de crédits. **LE PRESIDENT** suggère que soit mise en place une formation des Administrateurs pour cette nouvelle présentation.

M.BELLETTRE est satisfait de l'évolution du nombre de postes Composantes par Composantes ou pôles par pôles, et estime que ceci permettra d'avoir une meilleure visibilité des postes sur les années à venir. C'est important car ont été décidés des gels de postes, et il serait bon que les Composantes voient ce qui a été gelé, en fonction du potentiel enseignant et des besoins en heure maquette. Ce seraient de très bons indicateurs qui permettraient d'envisager l'évolution des postes à venir. Sur la capacité d'autofinancement et d'investissement il souligne que c'est très

encourageant. Il y a quelques années existaient des campagnes de financement pour le matériel pédagogique, ce qui ne se fait plus à l'heure actuelle et il le regrette. Si cette nouvelle capacité d'autofinancement peut le permettre, ce sera une très bonne nouvelle pour les étudiants.

Sur la stabilisation et la maîtrise de l'offre de formation, **M.RANSON** s'inquiète de « l'offre de formation cohérente et soutenable et de son calibrage ». Il souhaite avoir des précisions sur les conséquences directes de l'application de cette mesure. **LE PRESIDENT** informe que l'Université va anticiper le contrat quinquennal (2017/2021). La méthode de travail sur ce quinquennal va être finalisée cet été afin de travailler ensemble dès le mois de septembre sur l'offre de formation. Il est important que chacun y participe afin que ce quinquennal soit celui de l'établissement, pour l'établissement et non pas une vision strictement budgétaire de chaque formation. Pour autant il faut avoir une certaine plasticité par rapport à l'offre qui évolue au fil des ans. Sur la notion de calibrage de l'offre de formation, **M.LE BLAY** indique que ce n'est pas une démarche de rabais, mais une vraie démarche de qualité de formation. Aujourd'hui l'offre de formation est pléthorique et surdimensionnée et ne répond pas toujours, dans certains cas à des besoins réels. L'offre de formation c'est aussi la mise en place d'enseignements de qualité avec des enseignants qui les dispensent dans les meilleures conditions possibles. Il y a en terme de qualité, des interrogations au vu de la génération importante d'heures complémentaires, par exemple pour pouvoir faire fonctionner les formations car le potentiel réel sur la masse salariale de l'Etablissement n'est pas forcément en adéquation avec l'offre proposée. Il est important de se soucier de la qualité des formations et de la qualité des conditions de travail des enseignants en face des étudiants au quotidien.

M.BROCHARD se réjouit de voir apparaître dans la présentation et le débat, la revalorisation du régime indemnitaire des personnels BIATSS avec un point de vigilance pour que les discussions soient entamées dès le mois de septembre pour ne pas arriver en fin d'année, comme les années précédentes à discuter de cela avant le dernier Conseil d'Administration. Il salue le travail sur la mise en place du schéma directeur du numérique qui manquait à l'Université de Nantes depuis au moins huit années. Sur la réorganisation des fonctions RH, il espère qu'à l'issue des opérations de réorganisation, il y aura une vraie gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

M.TOSTIVINT intervient sur la taxe d'apprentissage. Sans parler de chiffres, il souhaite faire entendre le retour des entreprises aujourd'hui. La réforme telle qu'elle est proposée et votée par le gouvernement ne va pas être positive pour l'Université. L'économie aujourd'hui est plutôt à la baisse et les entreprises ne sont pas en bonne santé financière, le chômage continuant d'augmenter, les masses salariales ont tendance à diminuer. Ces éléments doivent être intégrés dans les projections envisagées. Il y a actuellement une politique agressive de tous les établissements d'enseignement supérieur autour de la taxe d'apprentissage, avec des démarches réellement commerciales. Il souhaite connaître les options choisies par l'Université dans ce domaine, sachant qu'à son avis la technique de communication classique ne suffira pas. La Formation continue, et notamment la partie consacrée à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est selon lui un enjeu énorme sur lequel l'Université de Nantes a une vraie carte à jouer. Il s'interroge sur le positionnement d'organismes tels que le CNAM. Pour accompagner les dispositifs de VAE, il souhaite savoir si l'établissement a envisagé de mettre en place un personnel spécialisé, qui est une des clés du succès du CNAM notamment. Il s'interroge sur l'absence de l'entrepreneuriat dans le débat d'orientation 2015 et répète que le MEDEF 44 est prêt à accompagner toute action en ce sens. Sur l'apprentissage, **M.BARBU** informe que les alertes concernant le financement de l'apprentissage sont bien intégrées et porteraient plus sur les masters. Il y a peu de master financé par l'apprentissage au sein des Composantes. La part se réduit, mais il rappelle que l'établissement est partie de loin notamment sur les pratiques de collecte de la taxe d'apprentissage, qui se faisait surtout dans les Composantes en ordre dispersé. Il y a désormais une véritable politique commerciale d'établissement, notamment mise en place pour la prochaine campagne de collecte. Sur l'entrepreneuriat il reconnaît qu'il aurait été souhaitable de mettre une ligne dans ce débat d'orientation budgétaire, même si ce n'est pas une orientation budgétaire centrale. Il y a des gros projets sur l'entrepreneuriat notamment en association avec les grandes écoles (Ecole Centrale, Audencia et Ecole des Mines), où l'établissement va animer l'ensemble de l'entrepreneuriat étudiant sur le site de Nantes Métropoles, par des espaces de développement et de pré incubation des projets. Sur la VAE et le CNAM, **M.BERNOUSSI** souligne que c'est un élément de préoccupation important. Il y a eu une déstructuration du Service Commun de la Formation Continue qui est actuellement en cours de reconstruction avec deux objectifs pour la VAE : avoir une visibilité et un point d'accès rapide et une gestion administrative très courte avec un accompagnement personnalisé et pédagogique au plus près du terrain. Cette procédure est en cours de mise en place avec du personnel spécialisé. Avec le CNAM les relations sont difficiles car il ne reconnaît pas au préalable que l'Université de Nantes est un acteur de la promotion sociale, de la VAE et de la formation continue.

Sur la GBCP et son nouveau caractère pluriannuel, **M.LELOUREC** informe que le Ministère a commencé lui aussi un budget pluriannuel : la mission Recherche et Enseignement Supérieur baisse non seulement de 400 millions € cette année, mais aussi de 400 millions € chaque année pendant trois années. Concernant la déduction de la TVA et l'appel à un cabinet fiscaliste, il estime que c'est dommage que chaque université se tourne vers un cabinet fiscaliste au moment où se dessinent des coopérations entre établissements. Il devrait y avoir une coopération au niveau du Ministère et les personnels des différents ministères devraient être capables de donner les clés pour que la déduction de la TVA soit faite là où elle doit être faite. Il relève aussi l'appel à un prestataire extérieur et privé pour la confection des CPOM et le dialogue de gestion avec les Composantes. **LE PRESIDENT** souligne qu'il s'agit de l'accompagnement au changement qu'il souhaite étaler sur la durée avec un œil extérieur. En tant qu'ancien Directeur de Composante, **LE PRESIDENT** explique qu'il y a parfois des positions réflexes entre le central et les Composantes. Il y a des échéances qui arrivent assez rapidement, et qu'il faut anticiper, notamment l'évaluation HCERES en 2016, le quinquennal 2017-2021, la mise en place du volet spécifique et commun du contrat pluriannuel de site et dans lesquelles le dialogue interne à l'établissement est majeur. Il lui semble nécessaire d'avoir un accompagnement sur la méthodologie de travail pour que tous ces travaux soient coordonnés. **M.LELOUREC** estime que l'établissement a les moyens en interne de le faire. **M.BARBU** partage le point de vue de **M.LELOUREC** sur le manque d'accompagnement sur la TVA. Il souligne que l'appel à un cabinet fiscaliste ne s'est pas fait expressément pour régler ces problèmes de TVA, mais dans le cadre du contrôle fiscal, il a été demandé au cabinet de formaliser les règles de TVA. **M.GANGLOFF** espère que les émoluments du prestataire extérieur seront soutenables.

Sur l'offre de formation, **M.GANGLOFF** n'est pas satisfait de la réponse de **M.LE BLAY** qui est axée sur la qualité. Il s'interroge quand il voit dans son établissement que 80% des programmes est assuré sur le temps prévu dans les programmes pédagogiques nationaux pour la formation. C'est une moyenne au niveau des divers départements de l'IUT de la Roche sur Yon et il suppose qu'ailleurs la situation est identique. Ceci permet d'assurer une bonne gestion des établissements. Donc que les charges d'enseignement soient auto limitées pour assurer « l'équilibre », que de nouvelles formations ne puissent pas ouvrir sans en fermer d'anciennes, sont deux choses qui l'interrogent sur le plan de la qualité. Concernant la taxe d'apprentissage, il partage l'inquiétude pour l'avenir. La réforme devrait réduire la collecte de cette taxe. Compenser la baisse inéluctable signifierait avoir une démarche commerciale active et pas seulement de communication, car il y a un terrain de concurrence avec des organismes privés qui aujourd'hui sont plus efficaces que l'Université sur cette collecte. Enfin il souhaite savoir si les 7% de frais de formation continue correspondent à des recrutements de commerciaux pour aller collecter la taxe, ou à une taxe sur le travail réalisé dans les Composantes, travail efficace qui demande des contacts et des relations de proximité. **M.BARBU** souligne que ce n'est pas une taxe ; il s'agit de la contribution des établissements dans le cadre de leur dégageant aux ressources propres, aux frais et aux moyens engagés par les services centraux pour l'accompagnement à ces ressources propres. Cette contribution est modeste et bien inférieure pour l'instant aux moyens qui sont dégagés. Les frais directs de la Direction d'Appui à la Formation Continue et les frais de l'ensemble des outils mis à disposition représentent moins de la moitié du financement des moyens mis à disposition des Composantes.

S'il est vrai que dans le débat d'orientation budgétaire il n'y a pas d'éléments financiers **M.POUZAINT** rappelle qu'un budget se compose de recettes et de dépenses. Les recettes qui sont à 85% issues de l'Etat et des collectivités seront connues au mieux au 15 décembre prochain, sachant qu'il y a un risque d'avoir des autorisations de dépenses qui ne couvrent pas les 100% des sommes qui seront affectées aux Universités. Ce point de cadrage est à souligner car le budget va être construit et des crédits vont être attribués, mais peut être que l'ensemble ne pourra pas être dépensé. Il faut aussi rappeler que l'Université est toujours sous la menace du GVT, élément fondamental fort qui doit obliger l'établissement à être vigilant et exigeant vis-à-vis des collectivités locales et nationales qui financent. Sur les ressources propres, il y a un objectif à avoir : faire payer les clients rapidement une fois que le service est assuré. Sur la taxe d'apprentissage, il pense que structurellement et sur le long terme, ceci va être à la baisse. Donc si tout le monde développe une stratégie commerciale agressive, cela n'aboutira pas. Il faut monter des projets de recherche ou d'innovation et des partenariats, ce qui permettra d'avoir rapidement des résultats. Sur la VAE, il rejoint l'analyse de **M.TOSTIVINT**, et souligne qu'il s'agit d'un problème de fond, la capacité à faire évoluer des personnes qui sont sorties de l'entreprise avec la formation tout au long de la vie. Il y a aussi un problème technique, il faut des personnes ressources dans tous les établissements qui ont les compétences pour pouvoir accueillir les demandes et les traiter rapidement. Sur le report systématique des crédits de l'activité de la formation continue, il souligne que cette initiative est très intéressante et elle va responsabiliser l'ensemble des acteurs. Dans le système actuel, pour un

contrat d'apprentissage signé début septembre par exemple, le premier tiers doit être versé en novembre ; si l'entreprise tarde à payer, il n'y aura pas de report de crédit. Sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, il souligne que beaucoup d'efforts ont déjà été faits, et qu'il y a un gisement sur tout ce qui touche à l'innovation et au numérique, et que dans ce domaine, il faut s'appuyer sur la filiale Capacités. Il rappelle que cette filiale 100% Université représente 50 emplois en CDI actuellement et est le bras armé de l'Université pour l'innovation, le pilotage de contrats de développement avec les entreprises. Il doit y avoir une politique avec les responsables de Capacités pour pouvoir mener des investissements en commun (pédagogie, recherche et innovation). Tous les efforts faits en interne seront vains si l'établissement n'est pas accompagné dans la démarche.

Sur l'offre de formation initiale, **MME SAMI** rappelle la situation difficile de l'Université avec une diminution des ressources Etat à venir, mais elle souligne aussi que l'Université a une mission de service public d'enseignement et de recherche et il faut donc garder à l'esprit que la seule offre de formation compatible avec la notion de service public doit être ouverte à tous. Il faut rester vigilant sur ce point et ne pas se laisser déborder par le développement des ressources propres dû à la formation continue. Le fait d'avoir moins de moyens actuellement devrait inciter l'établissement à se battre avec les collectivités et l'Etat pour pouvoir assurer cette mission de service public.

M.LE BLAY partage la vigilance sur le risque formation continue - formation initiale, et souligne que cette dissociation est due au fait que les deux sont souvent perçues comme différenciées et antagonistes. Il croit beaucoup au mixage des deux, ce qui implique une réflexion sur les pratiques pédagogiques. Un certain nombre de secteurs de l'Université sont vraiment en train de travailler sur ce sujet là, afin de faire de la formation initiale et de la formation continue dans une même dynamique et que l'une et l'autre se soutiennent. C'est un enjeu social au sein des formations.

MME DANIEL saisit l'opportunité de ce débat d'orientation budgétaire pour souligner les efforts qui ont été faits et qui permettent à la fois de ne pas lâcher l'ambition et de redresser la situation budgétaire actuelle afin de développer des projets. Elle souligne que la semaine dernière a été voté à Nantes Métropole, « le Campus Nantes », le schéma de développement universitaire. La phase de conventionnement avec les différents établissements, et en premier lieu avec l'Université, va commencer. Elle rappelle qu'il ne s'agit pas d'une structure mais d'une démarche concertée de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'agglomération nantaise. Il y a actuellement un travail concret de mise en œuvre de la convention avec l'Université sur la base des objectifs partagés dans le cadre de Campus Nantes et dans le cadre du développement stratégique de l'Université. Les mots clés de ce Campus Nantes sont l'ambition et le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur différents volets. Elle souligne un élément important, la mutualisation des projets, des équipements et du partage entre les établissements, l'Université et ses différentes Composantes mais aussi les Grandes Ecoles ou Instituts de Recherche. Par exemple il y a un travail sur l'entrepreneuriat étudiant, qui va être décliné à différents niveaux comme la vie étudiante ou d'autres équipements. Ces mutualisations restent à mettre en place, car ce qui a été approuvé c'est le cadre mais il faut le décliner en prenant en compte les différents acteurs et partenaires. **LE PRESIDENT** remercie pour le soutien apporté par Nantes Métropole.

MME DIKONGUE s'interroge sur la vérité des coûts de la formation continue et sur la possible augmentation des coûts pour les étudiants qui seraient en reprise d'étude. **M.BARBU** explique qu'il s'agit de la valeur de la formation que l'établissement est capable de dispenser à des auditeurs globalement dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Il s'agit donc de personnes en entreprise. La vérité des coûts doit permettre d'assurer des prix qui soient proches des prix du marché sans pour autant dévaloriser nos formations vis-à-vis de l'extérieur. Sur la reprise d'étude, il s'agit d'un autre contexte, celui d'un décret présenté et qui encadre bien le dispositif en faisant la différence entre une reprise d'étude après un temps d'arrêt plus ou moins long d'un étudiant et le second cas où il y a un accompagnement individualisé de la personne.

MME ISHOW signale qu'il y a un retard important en France sur la formation continue tout au long de la vie, et c'est pour cela qu'il y a du personnel sous qualifié et qu'il faut engager des personnes sur des postes de contractuels pour répondre aux besoins actuels. Il n'est pas évident de mettre en place et repenser la formation continue car ce n'est pas une pratique à laquelle les personnels sont formés. Il faudrait du personnel plus adapté pour porter ce genre de projets de formation continue. Il y a une tendance à penser qu'une fois que l'étudiant a quitté l'université, il est complètement formé. Ce n'est qu'un début et la possibilité de revenir étudier à l'Université plus tard, participe également d'une augmentation en termes de qualité et d'innovation au niveau des entreprises.

LE PRESIDENT conclue ce débat en soulignant que l'Université a la capacité de se développer malgré les contraintes. Cet équilibre entre contraintes et développement doit être porté avec des enjeux majeurs sur la formation tout au long de la vie, un enjeu interne de simplification, de responsabilisation avec une grande vigilance par rapport aux moyens alloués et le soutien de l'Etat.

POINT 7 : LA CONVENTION CONSTITUTIVE MODIFIEE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC CANCERPOLE GRAND OUEST (APRES AVIS DE LA CPCA)

M.BERNOUSSI rappelle que ce Groupement d'Intérêt Public Cancéropôle Grand Ouest a trois grandes missions : animer la recherche dans le domaine du Cancer, favoriser le transfert de cette recherche et sa mise en place auprès du patient, et faire le lien entre l'Institut National du Cancer et les structures et acteurs du terrain dans les régions Bretagne, Pays de la Loire, Poitou Charente et Centre. Il est constitué pour une période de 9 ans, jusqu'au 25 juin 2017. La loi du 17 mai 2011 et le Décret du 26 janvier 2012 oblige à revoir cette convention, comme cela a été fait déjà pour d'autres GIP. L'assemblée Générale du GIP l'a validé le 29 avril 2014.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 23 voix pour et 2 abstentions, la convention constitutive modifiée du Groupement d'Intérêt Public Cancéropôle Grand Ouest et autorise LE PRESIDENT à la signer.

POINT 8 : APPROBATION DE LA NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR DU SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (SUAPS)

M.BERNOUSSI rappelle que le SUAPS vise à la fois une formation générale en activités physiques et sportives pour les étudiants avec des « UE sport » que chaque étudiant peut prendre dans son cursus, à la fois l'organisation de séances d'éducation physique ouvertes aux personnels et aux étudiants, et aussi la participation aux activités et le développement de la compétition.

Conformément aux statuts, le Directeur est nommé après avis du Conseil d'Administration sur proposition du Président. Il est donc proposé la nomination de **M.BEILLOUIN**.

LE PRESIDENT remercie **M.COIC** de son investissement sur le sport avec sa vision lien social, pour que la communauté vive aussi sous l'angle du sport.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 23 voix pour, la nomination de M. Ludovic BELLOUIN en tant que Directeur du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) à compter du 1^{er} septembre 2014.

POINT 9 : APPROBATION DE MODALITES D'ORGANISATION DU SCRUTIN DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 4 DECEMBRE 2014 (APRES AVIS DU CT)

Le 4 décembre prochain les élections professionnelles des trois fonctions publiques vont se dérouler en même temps. **M.BERNOUSSI** présente le dispositif des élections professionnelles du 4 décembre prochain, notamment pour les Comités Techniques, les Commissions administratives paritaires et les Commissions consultatives pour les agents non titulaires. Il s'agit notamment de préciser les modalités du vote par correspondance. Ces points ont été soumis au Comité Technique du 26 juin qui a donné un avis favorable.

M.LELOUREC évoque une consultation des syndicats informelle qui a déjà eu lieu et s'interroge sur la mise en place d'une commission consultative électorale d'établissement. **LE PRESIDENT** le confirme.

MME SAMI souhaite connaître les raisons du vote par correspondance du site de La Roche sur Yon. **MME TEXIER** souligne que la raison est historique et que c'est une volonté des agents qui sont satisfaits de ce dispositif. **LE PRESIDENT** précise qu'il en est de même pour les sites de Laval, Angers et Le Mans.

M.LELOUREC profite de cette intervention pour remercier de la prise en compte de l'élargissement du vote par correspondance qui avait été sollicité lors de cette réunion avec les organisations syndicales.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 28 voix pour, les modalités d'organisation du scrutin des élections professionnelles du 4 décembre 2014.

POINT 10 : APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS OUVRANT DROIT A LA PRIME DE CHARGES ADMINISTRATIVES (PCA) AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2014/2015 (APRES AVIS DE LA CPCA)

M.BERNOUSSI présente la liste des responsabilités et des fonctions qui ouvre droit à la Prime de Charges Administratives. Habituellement cette liste est présentée plus tardivement. Il a été décidé cette année de présenter la liste plus tôt afin que les personnels qui ont des décharges puissent le savoir avant la rentrée universitaire.

MME SAMI avait sollicité l'an passé une visibilité sur ce qui se fait au niveau des relations internationales et souhaitait une présentation en Conseil. **LE PRÉSIDENT** rappelle que la politique en matière de relations internationales a été faite en décembre 2012.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 27 voix pour et 1 abstention, la liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charges Administratives (PCA) au titre de l'année universitaire 2014/2015.

POINT 11 : APPROBATION DU RECRUTEMENT D'UN ENSEIGNANT CONTRACTUEL A LA FACULTE DES LANGUES ET CULTURES ETRANGERES (APRES AVIS DE LA CPCA)

M.BERNOUSSI rappelle que pour tout recrutement le Conseil d'Administration doit se prononcer. Il s'agit d'un enseignant qui fera 384 heures et qui est recruté à l'Université pour apporter un certain nombre de savoir-faire dans de nombreux domaines notamment la logistique et l'espagnol. Ce recrutement est corrélé par la mise en place d'une licence professionnelle de gestion des patrimoines et logistique qui va ouvrir à La Roche sur Yon à la demande des entreprises locales.

A la suite de la Commission Permanente du Conseil d'Administration, il a été demandé que l'enseignante recrutée s'engage à passer l'agrégation ou le CAPES, pour pouvoir ensuite être recrutée sur un poste de PRAG, ce qui a été vérifié auprès des deux Directeurs de Composante. **M.BERNOUSSI** rajoute que cette personne est aussi inscrite en thèse depuis deux ans.

M.LELOUREC souhaite savoir si réciproquement il y a un engagement de l'Université à lui trouver ensuite un poste de PRAG. **M.BERNOUSSI** répond qu'il a été exigé qu'un support de poste reste vacant.

MME ISHOW souhaite savoir depuis quand cette personne est vacataire à l'Université, ce à quoi **M.BERNOUSSI** répond qu'elle fait des vacances depuis cinq ans. **MME ISHOW** s'inquiète de ce que cette personne qui a choisit de faire une thèse avant de passer l'agrégation ou le CAPES, demande si elle réussit sa thèse à solliciter une création de poste, sans forcément passer les concours. Elle a le sentiment qu'il y a des divergences totales de statuts et des différences de traitement. **M.BERNOUSSI** informe qu'elle prépare une thèse mais ceci ne signifie pas qu'elle sera recrutée, car il y a un comité de sélection et le Conseil d'Administration devra se prononcer par la suite.

MME SAMI partage l'avis de **MME ISHOW** et souligne qu'il y a une contradiction entre le fait de présenter une seule personne de façon particulière, un cas personnel en séance aujourd'hui et parler ensuite de comité de sélection. **M.BERNOUSSI** explique que le contrat LRU est fait pour une personne en particulier, pas pour ouvrir un poste par concours. **MME SAMI** souligne qu'un poste est gelé pour éventuellement recruter plus tard la personne, mais dans le même temps on ouvre un poste de contractuel avec toutes les contraintes qui en découlent. De façon générale, et même si le Conseil d'Administration de 2010 a approuvé le recours à ces recrutements LRU, il faut être contre et avoir des vrais postes pérennes.

MME CARON soutient la démarche de **MME SAMI** et informe que si la personne ne peut être recrutée au bout des trois ans, ce sera un gâchis pour l'Université et pour elle. Elle estime que c'est une mauvaise stratégie de recrutement d'autant que cette personne a déjà fait ces preuves. En préparant en plus une thèse, il va lui être difficile d'assumer l'ensemble de ces charges.

MME TRICHET informe que ce qui a aussi motivé ce recrutement était le carnet d'adresse de cette personne. Il y a un risque sur ce recrutement pour elle notamment mais au bénéfice de l'Université.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 15 voix pour, 4 voix contre et 6 abstentions le recrutement d'un enseignant contractuel à la Faculté des Langues et Cultures Etrangères.

POINT 12 : APPROBATION DE DEMANDES D'HABILITATION PRESENTEES PAR L'UFR DE MEDECINE (APRES AVIS DE LA CPCA ET DE LA CFVU)

M.LE BLAY présente les demandes d'habilitation de la capacité d'orthophonie et de la capacité d'orthoptie. Il souhaite avant tout remercier la Direction des Etudes et de la Vie Universitaire pour le travail dans le traitement des demandes qui remontent des Composantes.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 23 voix pour, les demandes d'habilitation présentées par l'UFR de Médecine.

POINT 13 : APPROBATION DE DEMANDES DE CREATIONS, DE MODIFICATIONS ET DE RENOUELEMENT DE DU/DIU (APRES AVIS DE LA CPCA ET DE LA CFVU)

M.LE BLAY présente les demandes de création de Diplômes Universitaires.

M.BERNOUSSI souhaite informer que tous les DU ont été soumis à l'avis de la Commission de prévention sur les dérives sectaires et ont reçu un avis favorable.

MME SAMI souhaite avoir des précisions sur le fait qu'il y a différentes catégories de tarifs pour le DU porté par Polytech. Elle estime que ce DU peut aussi intéresser d'autres étudiants de l'Université. **M.LE BLAY** expose qu'il y a des conditions de profils et de pré requis qui sont posées, mais le DU reste ouvert à tous les étudiants. Les tarifs « étudiants de Polytech » seront donc étendus à tous les étudiants de l'Université.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 22 voix pour, les demandes de créations de Diplômes Universitaires (DU), présentées par l'UFR Odontologie, par l'Ecole Polytechnique et par l'UFR Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie.

LE PRÉSIDENT se félicite du passage en Commission de prévention des dérives sectaires. **MME CARON** se fait porte parole d'un des « Sages », et explique que la charge de travail est vraiment importante. Il y a une réflexion à avoir de la part de l'Université car la masse de dossiers est élevée et il serait souhaitable que les services de l'Université puissent faire une partie du travail de recherche en amont. **LE PRÉSIDENT** attend la sollicitation et réitère sa demande que les personnes composant cette Commission, « les Sages » restent dans l'anonymat pour qu'ils ne soient pas exposés à des pressions diverses et variées. **M.RANSON** s'interroge sur « les Sages ». **LE PRÉSIDENT** explique qu'il s'agit de trois personnes d'horizons variés qui ont une expérience pour l'un auprès d'un ministère pour la vigilance en terme de dérives sectaires, pour l'autre un profil du domaine de la Santé. Cette commission a été mise en place l'an passé. Seule Université de France à l'avoir instituée, l'Université de Nantes l'a mise en place suite à des problèmes rencontrés notamment à Angers.

M.LE BLAY présente les demandes de modifications de Diplômes Universitaires.

MME SAMI s'interroge sur les tarifs du DU « Chef de projet logiciels et réseaux ». Elle souhaite que le vote soit séparé pour ce dernier DU, ce à quoi **LE PRÉSIDENT** répond favorablement.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité avec 22 voix pour, la demande de modification du Diplôme Universitaire (DU) de « Pharmacie vétérinaire » présentée par l'UFR Sciences Pharmaceutiques et Biologiques ;

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité avec 22 voix pour, la demande de modification du Diplôme Interuniversitaire (DIU) d' « Endodontie » présentée par l'UFR Odontologie ;

Le Conseil d'Administration approuve, avec 19 voix pour et 3 abstentions, la demande de modification du Diplôme Universitaire (DU) de « Pratiques Expertales en Odontologie légale » présentée par l'UFR Odontologie ;

Le Conseil d'Administration approuve, avec 18 voix pour et 4 voix contre, la demande de modification du Diplôme Universitaire (DU) de « Chef de projet logiciels et réseaux » présentée par l'Ecole Polytechnique.

POINT 14 : APPROBATION DE DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MAQUETTES LICENCE, MASTER ET DOCTORAT (APRES AVIS DE LA CPCA ET DE LA CFVU)

M.LE BLAY présente le tableau synthétique des modifications de maquettes Licence, Master et Doctorat.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 22 voix pour, les modifications de maquettes Licences, Masters et Doctorats.

POINT 15 : APPROBATION DE LA NOUVELLE CHARTE FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES (FSDIE) (APRES AVIS DE LA CPCA ET DE LA CFVU)

M.LE BLAY présente le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes, mis en place en 2002. Il s'agit de remettre en forme le document existant auparavant dénommé notice. Il est plus intéressant d'un point de vue politique, de l'intituler « charte », car ce n'est pas seulement un mode d'emploi expliquant le fonctionnement du fonds.

MME SAMI émet quelques réserves sur certains points. Elle s'interroge sur l'ajout de la page 13 de la charte, relatif aux étudiants inscrits dans une formation par modules et sur les critères d'attribution. Ces critères sont sujets à interprétation notamment dans la définition de « la situation d'urgence causée par les impératifs liés aux formations dispensées à l'Université de Nantes ». **M.LE BLAY** reconnaît qu'une autre formulation pourrait être envisagée.

MME LALLEMENT souhaite savoir s'il y a une garantie quant au délai de remboursement. En tant que membre d'une association étudiante, elle explique que les frais sont avancés par l'association, dans l'attente du versement du FSDIE. **M.LE BLAY** rappelle qu'il y a un contrôle effectué par la Direction de la Vie Etudiante, des actions menées par les Associations étudiantes et que pour certaines associations la remontée des informations est assez longue et difficile, ce qui peut expliquer le délai de remboursement.

MME DIKONGUE souligne que la possibilité de déposer un dossier pour un groupe d'étudiants non constitués en association, a disparu du nouveau texte. **M.LE BLAY** rappelle que d'un point de vue juridique, les fonds publics de l'Université doivent être attribués à une association ou à un particulier. Il souligne qu'il y a eu des cas où les étudiants individuellement, engageaient des dépenses sur leurs deniers propres, dans le cadre d'une démarche collective et se sont alors retrouvés en difficulté.

M.RANSON souhaiterait que le FSDIE soit utilisé comme moyen de financement des campagnes électorales, lors des élections étudiantes, comme cela peut se faire dans d'autres universités. De plus, le FSDIE pourrait prendre en charge la formation des élus. **LE PRÉSIDENT** rappelle que la formation des élus est faite par l'Université. Il souligne que le financement des

campagnes n'entre pas dans l'objet de ce fonds, qui est par principe voué à la solidarité et aux initiatives étudiantes.

MME GUEHO précise sur l'attribution du Fonds National d'Aide d'Urgence (FNAU) au CROUS, par rapport à l'urgence dont il était question précédemment, que tous les cas sont soumis à l'expertise d'une assistante sociale qui elle-même va évaluer le degré d'urgence et la situation personnelle de l'étudiant.

MME CARON revient sur le montant qui avait déjà été discuté il y a quelques années, et s'interroge sur la somme maximum annuelle de 40.000€, pour l'aide sociale, ce qui à son sens ne représente pas beaucoup de dossiers soutenus. A raison de 1500€ par dossiers, cela ne permet pas de soutenir beaucoup de dossiers, au vu de ce que l'on connaît de la situation de nombreux étudiants en difficultés sociales. **M.LE BLAY** explique que cela représente peu, mais il fait remarquer que paradoxalement, ce plafond n'est pas consommé en totalité. **LE PRÉSIDENT** souligne qu'un travail est en cours avec le CROUS pour justement essayer de clarifier cet aspect là. **MME GUEHO** rappelle que cette aide du FSDIE de l'Université vient en complément de l'aide du FNAU, ainsi l'étudiant bénéficie en plus, d'une aide du FNAU sur la partie CROUS qui est beaucoup plus importante. Les critères du CROUS étant plus étroits que ceux du FSDIE, il est possible de combiner les deux aides.

MME TRICHET revient sur la reformulation du critère d'urgence, soulevée par **MME SAMI** précédemment, et estime elle aussi que celle-ci ne répond pas du tout à la volonté d'attribution de ces fonds. Ce qui est souhaité, c'est offrir à des étudiants en difficulté, une aide pour les maintenir dans leur volonté de poursuivre une formation. **M.LE BLAY** propose de remplacer la formulation par « situation d'urgence remettant en cause la poursuite d'études ».

MME LALLEMENT estime, elle aussi que le FSDIE ne doit pas servir au financement des campagnes électorales, elle tient à faire remarquer que les élus n'ont eu aucune formation de la part de l'Université. Les associations participent aux formations collectives qui parfois se tiennent loin de Nantes, ce qui engendre des coûts pris en charge sur les deniers personnels des élus. Dans la mesure où l'Université ne dispense pas ces formations, elle estime qu'une aide financière de l'Université serait nécessaire. **M.BERNOUSSI** souhaite préciser qu'une formation est prévue par le Vice-président Etudiant, qui a été élu en avril dernier. Parallèlement, la charte de l'élu votée par le Conseil d'Administration, octroie aux groupes représentés dans les instances, une possibilité d'aide financière, qui reste à définir. **MME LALLEMENT** précise que la formation est nécessaire avant même les élections, dans un souci de communication. **M.LE BLAY** souligne que l'établissement ne peut s'engager que sur la formation de ses élus, et non sur la formation de potentiels élus.

M.RANSON revient sur l'aide d'urgence et sur l'absence d'information, qui selon lui est un élément pouvant expliquer le fait que l'enveloppe n'est pas consommée. Il explique qu'une campagne de sensibilisation a été mise en place sur plusieurs sites afin d'informer au sujet des aides sociales vers lesquelles les étudiants en grande précarité pouvaient se tourner. Les démarches sont parfois complexes.

Sur la formation de l'élu, **M.RANSON** souligne que dans le cadre de la COMUE qui se profile, il est important que les étudiants soient associés notamment dans la rédaction de la charte de l'élu où ils ont été mis à l'écart. **M.BERNOUSSI** souligne que les anciens élus étudiants ont participé à l'élaboration de la charte.

M.TOUCHARD souligne lui aussi le manque de communication sur le FSDIE, et l'étudiant en difficulté y voit une démarche administrative supplémentaire. Il estime qu'une simplification des démarches permettrait aussi une meilleure utilisation de ces fonds d'urgence.

MME SAMI trouve dommage de limiter les initiatives étudiantes à des associations. Un groupe d'étudiants à partir du moment où il porte un projet intéressant pour l'Université et pour eux, devrait pouvoir en bénéficier.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 22 voix pour, la nouvelle charte du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).

POINT 16 : APPROBATION DU PRINCIPE DE REPARTITION DES DROITS UNIVERSITAIRES POUR L'ANNEE 2014/2015

M.BERNOUSSI rappelle que traditionnellement lors du dernier Conseil d'Administration de l'année universitaire, ce ne sont pas les droits universitaires qui sont approuvés mais la répartition. Les droits universitaires sont prévus par une circulaire. Au jour d'aujourd'hui, la circulaire n'est toujours pas parue. Les étudiants seront inscrits à compter du lundi 7 juillet. Il est proposé de voter sur le fait que les tarifs de l'Université pour 2014/2015 seront ceux de la circulaire à paraître.

MME CARON s'interroge sur les inscriptions, si les tarifs ne sont pas connus à temps. **MME WENDLING** informe qu'en l'absence de tarifs, les inscriptions seront reportées.

MME TEXIER souligne que le vote porte aujourd'hui sur le principe et propose d'attendre la circulaire et la répartition pour prendre la délibération et la mettre en signature du Président. Elle sera ensuite déposée sur Prodoc une fois la grille tarifaire connue.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 18 voix pour et 4 abstentions, la répartition des droits universitaires pour l'année 2014/2015.

POINT 17 : APPROBATION DE TARIFS, DONS ET SUBVENTIONS (APRES AVIS DE LA CPCA)

M.BERNOUSSI présente les tarifs.

M.RUAULT s'interroge sur l'augmentation des tarifs du SUAPS. Conscient de la situation délicate du SUAPS et du fait que la non augmentation entraînerait une réduction de l'offre sportive actuellement très variée et très appréciée par les étudiants, il informe qu'il ne votera pas contre ce tarif. **LE PRÉSIDENT** ajoute que le rapport fait par Bruno PAPIN, a montré un déficit quant à la compétition au niveau du district. Le fait de devoir payer une licence supplémentaire, d'environ 30€ fait que la capacité de développer à cet échelon du district est limitée, contrairement au niveau national ou international, où il y a une forte impulsion. **LE PRÉSIDENT** informe que la politique sportive de l'Université de Nantes sera présentée lors d'un prochain Conseil d'Administration. **M.BARBU** regrette que l'augmentation soit présentée aujourd'hui alors même qu'elle résulte d'une décision du Conseil du SUAPS prise en novembre 2013. La présentation de l'ensemble de la politique sportive permettra de montrer la cohérence du projet.

MME CARON s'étonne que les tarifs pour la VAE, pour les personnes extérieures passent de 300 à 500€, ainsi que le tarif social. Une telle augmentation va limiter l'accès à la VAE. **M.BERNOUSSI** explique que le tarif change mais en incluant l'ensemble des droits. **MME SAMI** fait remarquer que l'on passe en fait de 370€ à 500€.

M.LELOUREC souhaite des précisions sur le tarif de 8400€ du Master 1 GRISSE de l'UFR Sciences et Techniques. **M.LE BLAY** explique que le tarif est en fonction du nombre d'heures de formation.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 17 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, les tarifs.

POINT 18 : APPROBATION DU DISPOSITIF D'AMELIORATION DU RECOUVREMENT ET DE FIXATION DE SEUILS DE MISE EN RECOUVREMENT ET DE POURSUITE

M.DRUE présente le nouveau dispositif. Actuellement le recouvrement est fait uniquement par le biais d'huissiers de justice ce qui entraîne une lourdeur et un coût qui n'est pas neutre pour l'établissement. Le dispositif présenté permet une amélioration du recouvrement et est un premier pas vers un engagement partenarial plus poussé entre les services de l'agent comptable et les services de l'ordonnateur afin de permettre de recourir à d'autres moyens d'encaissement. Il précise que ce dispositif n'est pas propre à l'agence comptable de l'Université de Nantes. Ce circuit a été présenté dans chaque établissement.

MME TRICHET s'interroge sur les factures d'un montant inférieur à 30€. **M.DRUE** rappelle qu'il y a deux possibilités : soit attendre d'atteindre le seuil cumulé de 30€ pour plusieurs factures, avant d'émettre une facture, soit encaisser les recettes par le biais par exemple de régie de recettes qui sont constituées au plus proche de l'utilisateur.

MME SAMI souligne qu'il y a 180 dossiers inférieurs à 400€ pour un total de 28.000€ mais ne voit pas les frais engendrés. **M.DRUE** précise que ce sont les dossiers actuellement chez l'huissier pour recouvrement qui concernent essentiellement des indus sur rémunérations.

MME ISHOW souligne que dans ces dossiers, il faut s'intéresser à la faiblesse des montants au regard des coûts de gestion générés.

M.DRUE souligne qu'au niveau des moyens d'encaissement, l'établissement fait preuve à l'heure actuelle d'une grande souplesse. Le numéraire est accepté avec des contraintes nouvelles fixées par le Code Général des Impôts, limitant le plafond à 300€ par opération. Les chèques sont aussi acceptés, ce qui représente un volume pour l'établissement de 80.000 chèques par an, avec un coût de traitement assez élevé. Il y a aussi le virement sur le compte de l'Université, le paiement par carte bancaire soit en ligne, soit en proximité par un terminal de paiement. L'objectif est de promouvoir les nouveaux moyens d'encaissement pour limiter les frais et coûts liés au traitement et d'avoir un meilleur taux de recouvrement.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 22 voix pour, le dispositif d'amélioration du recouvrement et de fixation de seuils de mise en recouvrement et de poursuite.

POINT 19 : RENDU-COMPTÉ DE REMISES GRACIEUSES ET ADMISSIONS EN NON-VALEUR (APRÈS AVIS DE LA CPCA)

M.BERNOUSSI présente les dossiers de remises gracieuses pour un montant total de 139.91€.

POINT 20 : QUESTIONS DIVERSES

- **Frais d'inscription** : **MME SAMI** revient sur l'absence de circulaire pour les tarifs des droits universitaires et fait part de sa crainte pour les étudiants. Les tarifs de certaines écoles publiques sont passés à 1850€ pour la prochaine rentrée. Elle explique s'être abstenue sur le vote de principe car elle n'a aucune idée de ce qui sera prévu dans cette circulaire, à partir du moment où un tel tarif a été admis pour les écoles publiques. **M.RANSON** fait part aussi de son inquiétude au regard notamment de l'augmentation par exemple de l'Université Paris Dauphine. **LE PRÉSIDENT** rappelle que Paris Dauphine est un grand établissement au même titre que l'École des Mines mais n'est pas une université. **M.RANSON** soulève le problème des frais d'inscription déguisés, avec de plus en plus de frais liés aux photocopies, du fait que l'Université ne les subventionne plus, ou liés à l'achat de manuels, du fait de l'absence de renouvellement des livres dans les Bibliothèques Universitaires. **M.BERNOUSSI** souhaite rappeler que **MME GUEHO** qui représente le Recteur au sein de ce Conseil, surveille précisément les tarifs de l'Université, et n'a encore jamais trouvé de frais d'inscription déguisés.
- **Creactiv'** : Cette structure créée depuis 1999 par l'IEMN-IAE vise à promouvoir l'entreprenariat dans le milieu étudiant. **MME ISHOW** a rencontré des personnes de cette structure dans le cadre du projet Lumomat. C'est une véritable plateforme qui permet d'être ouvert sur la transdisciplinarité. Elle souhaite connaître les projets de l'Université par rapport à cette structure. **LE PRÉSIDENT** souligne qu'il y a plusieurs éléments en jeu, notamment le statut de l'étudiant entrepreneur à partir du mois de septembre. Il y a des appels à projets nationaux qui ont reconfiguré l'ensemble. **M.BARBU** confirme qu'il y a beaucoup de changements dans le paysage de la création d'entreprise et en particulier de l'animation du territoire par l'émergence de projets étudiants. Il explique qu'il s'agit d'une phase de transition, qu'il faut accompagner ; il se dit favorable à ce que la cellule Creactiv' soit réactivée dans le cadre de ce projet d'envergure. La mise à disposition d'espaces de pré-incubation de projets de création d'entreprise à la rentrée va permettre de mettre en place un axe important de la politique de l'établissement. L'objectif est de développer ces espaces dans les différents campus. **MME ISHOW** souligne que ceci va à l'encontre des objectifs de mutualisation, avec un maillage dans les différents sites sans lien central dans un lieu donné. **M.BARBU** précise

qu'il s'agit d'un maillage territorial avec un pilotage central qui pourrait être basé sur les forces en présence à Créactiv'.

- **Carte Etudiante** : **M.TOUCHARD** a constaté que pour cette nouvelle carte qui va être distribuée à la rentrée, en cas de perte ou vol, le coût de renouvellement de cette carte sera de 10€ à l'Université de Nantes alors qu'il est de 5€ à l'Université du Maine. De plus, le chargement minimum sera de 30€ contre 10€ actuellement. En tant qu'étudiant, cette somme est très importante surtout en fin de mois. **M.BARBU** partage le questionnement sur la différence de traitement entre les différentes universités de la Région, alors même que cette carte est régionale. C'est le PRES l'UNAM qui a pris en main ce contrat de renouvellement de cartes étudiantes. **M.BARBU** précise qu'il a interrogé sur ces diverses questions et n'a aujourd'hui pas eu de retour. **M.BIAIS** souhaite distinguer ce qui relève de l'Université et ce qui relève du CROUS, et estime qu'il faut questionner le CROUS sur les règles d'alimentation du compte de la carte. **MME DIKONGUE** précise aussi que lorsque la carte est perdue ou volée, le montant à payer sera plus important : 10€ pour renouveler sa carte et 30€ minimum de crédit. **MME WENDLING** informe qu'avec le nouveau système de carte, le portage bancaire change et sera désormais en ligne ; en cas de perte le blocage se fera en ligne. **MME SAMI** souhaite connaître le coût de cette opération de changement de cartes. **LE PRÉSIDENT** précise que le coût n'est plus supporté par la Région mais par les différentes Universités. **M.BIAIS** souligne que ceci nécessite un point d'information complet lors du prochain Conseil d'administration. **M.LELOUREC** réitère sa demande d'avoir une carte professionnelle où les informations portées soient anonymes. **M.BERNOUSSI** rappelle que cette carte concerne 220.000 personnes et le nombre de personnes sollicitant l'anonymat est très faible. **M.LELOUREC** souligne que ce qui est souhaité est la dissociation entre carte professionnelle, badge d'accès et porte monnaie électronique.

En l'absence d'autres questions, **LE PRÉSIDENT** lève la séance à 12h00.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ



Olivier LABOUX